

# INTRODUCTION

En son temps, Alfred Loisy affirmait que « le livre des *Actes* est un des plus importants qui soient dans le Nouveau Testament. Placé dans le recueil entre les évangiles et les écrits apostoliques ou censés tels, il continue les premiers et fournit ou paraît fournir un cadre aux derniers »<sup>1</sup>. Cette œuvre a donc suscité l'intérêt de nombreux exégètes et l'évolution de ses interprétations successives ne laisse pas d'être riche d'enseignements.

Au cours du vingtième siècle, les rétrospectives consacrées aux études sur les *Actes* soulignent invariablement l'influence d'hypothèses héritées du siècle précédent<sup>2</sup>, marquées par « la ligne d'un rationalisme de type historiciste »<sup>3</sup>. Deux d'entre elles sont particulièrement évoquées. La première est celle de Matthias Schneckenburger<sup>4</sup>, qui voyait dans les *Actes* « une apologie de Paul devant les judaisants, où l'on montrerait Paul sous son aspect juif, en parallélisme avec Pierre, avec omission des conflits passés »<sup>5</sup>. La seconde est celle de l'école de Tübingen « qui telle une déferlante imposa sa lecture d'une histoire conflictuelle du christianisme »<sup>6</sup>. F.C. Baur<sup>7</sup> accusait en effet les *Actes* d'abandonner le véritable paulinisme en faisant disparaître toute différence et tout antagonisme entre Pierre et Paul. Aussi, « les tubingiens déclarèrent tendancieux et fictifs les récits des Actes »<sup>8</sup>.

De telles affirmations seront progressivement abandonnées, mais il en restera une opinion durable quant au tempérament lénifiant et irénique de l'auteur des *Actes*, qui

---

<sup>1</sup> LOISY, 1920, p. 5. Au cours des pages qui suivent, les références à d'autres travaux seront notées du nom de l'auteur, suivi de la date de publication et de la (ou des) page(s) concernée(s). Pour la référence complète, le lecteur voudra bien se reporter à la bibliographie.

<sup>2</sup> Voir en particulier A. LOISY, 1920, pp. 19-21 ; M. DIBELIUS, 1956, pp. 174-175 ; É. TROCMÉ, 1957, pp. 3 et 52 ; Ch. PERROT, *Les Actes des Apôtres*, 1976, pp. 241-242 et 256 ; D. MARGUERAT, 1999, pp. 12-14.

<sup>3</sup> PERROT, 1999, p. 360.

<sup>4</sup> *Über den Zweck der Apostelgeschichte*, Berne, 1841, cité par Étienne TROCMÉ, 1957, p. 3.

<sup>5</sup> LOISY, 1920, p. 19 ; v. É. TROCMÉ, 1957, pp. 3 et 52.

<sup>6</sup> MARGUERAT, 1999, p. 13.

<sup>7</sup> *Ueber den Ursprung des Episcopats in der christlichen Kirche*, Tübingen, Fues, 1838, cité par D. MARGUERAT, 1999, p. 13. L'interprétation de F.C. BAUR est évoquée par É. TROCMÉ, 1957, p. 3 ; Dom J. DUPONT, 1950, p. 20 ; Ch. PERROT, 1976, p. 241.

<sup>8</sup> LOISY, 1920, pp. 19-20.

serait « peu enclin à opposer les hommes et durcir les situations »<sup>1</sup>. En fait, pendant plus d'un siècle, « le problème littéraire [a été] alors complètement éclipsé par le problème historique, [...] sur lequel l'école de Baur portait tout son effort »<sup>2</sup>.

C'est le courant de l'histoire des formes qui fit porter le débat sur le statut littéraire des *Actes des apôtres*. Il engendra une grande diversité d'appréciations : « apologie ou livret apologétique, biographie, écrit polémique, catéchèse, prédication ou histoire religieuse ? toutes les hypothèses ont été envisagées »<sup>3</sup>. Cependant, une forme littéraire particulière, les discours, attira généralement l'attention des exégètes. En effet, « les discours constituent à peu près le tiers des Actes »<sup>4</sup> et « on célèbre à bon droit [leur] distribution logique dans l'économie générale du livre »<sup>5</sup>.

Dans ce cadre de recherche, on doit à Martin Dibelius un tournant décisif dans les études consacrées aux discours des *Actes*<sup>6</sup>. Sortant de la problématique de l'historicité ou de la recherche des sources, il les compare en effet aux formes littéraires analogues dans l'historiographie antique et démontre alors que les discours des *Actes* sont le fruit d'une composition. Après cet auteur, il sera donc établi que

les discours sont le résultat d'un travail rédactionnel de Luc. Une autre raison nous invite à les attribuer à Luc : le rôle qui revient à ces discours dans l'économie générale du récit. On ne saurait les isoler des parties narratives de l'ouvrage sans faire perdre à celles-ci la signification que Luc leur attache, et sans leur enlever à eux-mêmes l'arrière plan qui précise leur portée.<sup>7</sup>

Aborder la question du genre et de l'objet littéraires des *Actes* à partir d'une *étude des discours* qui y sont rapportés semble d'autant plus pertinent qu'ils sont composés avec l'ensemble de l'œuvre. Ils invitent à s'attacher non pas à un souci de vérité historique, mais à la réalité d'un texte qui articule avec soin narration et discours.

---

<sup>1</sup> PERROT, 1976, p. 256. Ces appréciations exégétiques influenceront des études théologiques comme celle de Raymond E. BROWN, 1990, p. 97 : « Le Paul de Luc est de caractère plus modéré que le Paul de la correspondance avec les Galates et les Corinthiens. Aux yeux de certains savants, c'est un Paul falsifié ».

<sup>2</sup> LOISY, 1920, p. 19.

<sup>3</sup> PERROT, 1976, p. 260.

<sup>4</sup> DUPONT, 1967, p. 127.

<sup>5</sup> LOISY, 1920, p. 47 ; v. également M. DIBELIUS, 1956, pp. 152-154 et Dom J. DUPONT, 1984, p. 111.

<sup>6</sup> Sa communication faite à l'Académie de Heidelberg le 19 février 1944 (*Die Reden der Apostelgeschichte und die antike Geschichtsschreibung*) tardera à être publiée (*Aufsätze zur Apostelgeschichte*, Göttingen, 1951, trad. *Studies in the Acts of the Apostles*, SCM Press Ltd, London, 1956). Aussi, avant d'en avoir eu connaissance, Dom Jacques DUPONT peut-il encore écrire que « Les discours des Actes ont une incomparable valeur historique en ce qu'ils reproduisent, non pas sans doute la prédication prononcée dans telle circonstance déterminée, mais bien la prédication apostolique arrivée à un certain stade de fixation. Ils ne sont pas de libres compositions de Luc abandonné à sa propre fantaisie » (DUPONT, 1950, p. 46). Sur le sens des discours dans l'œuvre historiographique, v. Deuxième partie, Ch. III, § 3, pp. 149-150.

<sup>7</sup> DUPONT, 1984, p. 111.

### Un modèle rhétorique ?

Pourquoi l'auteur des *Actes* a-t-il recours dans sa narration, et avec tant d'insistance, à des inclusions d'actes oratoires rapportés en style direct ? Cet usage est certes conforme aux méthodes de l'historiographie antique, comme nous le constaterons, et confirme les talents d'écrivain hellénistique de notre auteur. Mais qu'implique-t-il pour le lecteur ? En quoi le deuxième volet de l'œuvre dédiée à Théophile concernerait-il tout récepteur, quelle que soit l'époque de sa lecture ?

Un des axes de la recherche contemporaine concernant le troisième évangile, appliquant les outils de la *narratologie*<sup>1</sup>, a permis d'affirmer que « Luc développe une véritable théorie du récit »<sup>2</sup>. Notre hypothèse est que, à l'instar de cette théorie narrative, les *discours* des *Actes des apôtres* impliquent une théorie rhétorique destinée au lecteur. Maître dans *l'art de raconter Jésus Christ*<sup>3</sup>, Luc serait aussi maître dans l'art de l'annoncer. La composition de la narration et des discours se comprendrait ainsi en fonction d'un modèle pratique des médiations de la parole.

Cette orientation de travail semble d'autant plus appropriée que, au cours de la narration, la « parole » est personnifiée<sup>4</sup>, les prises de parole apostoliques peuvent être déclarées « parole de Dieu »<sup>5</sup> et l'acte d'« évangéliser »<sup>6</sup> est un leitmotiv. Notre recherche entend donc vérifier la présence éventuelle de *modèles implicites* pour la communication chrétienne constitués par un ensemble de *lois de composition* des énoncés textuels représentant des prises de parole. Le cas échéant, nous identifierions ainsi quelles sont, selon le rédacteur des *Actes*, les règles d'un art oratoire chrétien, les compétences et qualifications requises pour évangéliser et les conditions nécessaires pour qu'un acte de langage puisse être reconnu comme parole de Dieu.

---

<sup>1</sup> *Narratologie* : science contemporaine du récit, attachée en particulier à y discerner les signes de la production et de la réception de l'énoncé induisant sa lecture. Sur les résultats conjoints de récentes études historiographiques et narratologiques, v. ci-dessous, Première partie, Ch. I, § 3, pp. 18-23.

<sup>2</sup> ALETTI, 1989, p. 233.

<sup>3</sup> Titre de l'ouvrage de J.N. ALETTI, 1989.

<sup>4</sup> La parole n'est pas seulement la parole de tel ou tel, mais elle est aussi un personnage de la narration lorsqu'elle est sujet grammatical : Ac 6,7 par exemple : « La parole de Dieu croissait ». La parole est glorifiée, à l'instar de Dieu : Ac 13,48.

<sup>5</sup> Par exemple : Ac 13,44.46.49 ; 18,10.

<sup>6</sup> On peut compter quinze usages du verbe « évangéliser » (εὐαγγελίζομαι) dans les Actes ; dix dans le troisième évangile pour un seul dans les autres (Mt 11,5) ; vingt-quatre dans les épîtres dont dix-sept pour celles de Paul. Le corpus lucanien comporte donc plus de la moitié de l'usage de ce verbe dans l'ensemble du Nouveau Testament.

## Une lecture pragmatique

Pour nous enquêter des modèles de *communicabilité*<sup>1</sup> inscrits dans un texte rapportant des discours en style direct, la méthode la plus adaptée est celle de la pragmatique<sup>2</sup>. En linguistique, la pragmatique prend en effet en charge l'analyse de l'*énonciation* entendue comme l'étude des relations de l'énoncé aux conditions de sa production et de sa réception. Il s'agira donc de

rétablir dans l'énonciation les actes de langage [...] et les présupposés pragmatiques qui leur donnent une pertinence communicative<sup>3</sup>. Sont [donc] « pragmatiques » les traits qui donnent à un fragment linguistique une fonction dans un acte ou un jeu de communication.<sup>4</sup>

La pragmatique permet ainsi de discerner les signes et les opérations de la communicabilité d'un énoncé. Au sein de cette discipline, *l'argumentation rhétorique*<sup>5</sup> (ou *nouvelle rhétorique*) a repris les termes de la rhétorique classique pour décrire les fonctions de l'argumentation dans des stratégies de communication et comprendre les procédés de persuasion en fonction de leur situation d'énonciation.

Cette sémantique énonciative est donc à meilleur titre appelée *pragmatique* puisque, traditionnellement, la pragmatique prend en charge l'analyse de l'énonciation entendue comme l'étude des relations de l'énoncé aux circonstances pertinentes qui entourent sa production<sup>6</sup>.

Notre approche méthodologique permettra donc à la fois de prendre en compte une composante majeure de la culture hellénistique dans laquelle les *Actes* ont été composés, la rhétorique, et d'honorer la recherche de visées portées par le texte à l'intention de ses lecteurs.

---

<sup>1</sup> Au sens de Francis JACQUES (1985, p. 33 sq.) qui, pour rendre compte de la question de l'altérité, entend rompre avec une conception de la communication exprimée en termes de rapport entre consciences (*other minds*) et doublée d'une vision instrumentaliste du langage. « Le concept de langage [étant] contenu dans le concept de communication [...], la question qui pour [lui] sera canonique ne concernera pas la communication des consciences, mais la communicabilité des discours ».

<sup>2</sup> Le terme même de « pragmatique » (de *πραγμα* : chose faite, événement) renvoie au verbe *πρασσω* (faire), auquel se rattache également le substantif *πραξις* (action) utilisé dans le titre donné par la tradition au livre que nous allons étudier : *Πραξεις αποστολων* (actions d'apôtres).

<sup>3</sup> JACQUES, 1979, p. 391.

<sup>4</sup> F. JACQUES, « Pragmatique », *Encyclopædia Universalis*, col. 856.

<sup>5</sup> La rhétorique est « ce méta-langage (dont le langage-objet fut le 'discours') qui a régné en Occident du Ve siècle avant J.-C. au XIXe siècle après J.-C. » (BARTHES, 1970, p. 173). Pour ARISTOTE, sa fonction « n'est pas de persuader, mais de voir les moyens de persuader selon chaque sujet » (ARISTOTE, *Rhétorique*, Livre I, Ch. 1, 1355b, p. 75). Les linguistes contemporains reprennent les éléments de cet art (*τεχνη*) dans une perspective pragmatique et définissent l'argumentation comme « type d'interaction verbale destiné à modifier l'état des convictions d'un sujet » (MAINGUENEAU, 1991, p. 228). La *nouvelle rhétorique* inscrira donc l'art et les moyens de persuader dans le cadre de l'énonciation, de l'interaction verbale entre des sujets en situation.

<sup>6</sup> PLANTIN, 1990, p. 37.

Des « actions d'apôtres »

« Actions d'apôtres » (Πραξεις Αποστολων) : ainsi pourrait s'intituler le livre que nous allons étudier<sup>1</sup>. Parmi ces actions d'apôtres, son auteur rapporte des discours. La lecture pragmatique est à même de rendre compte de leurs enjeux de communication : c'est elle qui, dans la linguistique contemporaine, permet de penser des énoncés comme *actes de langage*<sup>2</sup>.

La recherche de modèles pratiques dans les *Actes des apôtres* imposera de distinguer soigneusement entre les énoncés des discours et la narration qui les cite. L'articulation entre ces composantes du texte permettra de manifester leurs liens et leur contribution commune au propos rhétorique de l'œuvre.

Notre exposé se déroulera en trois temps qui déclineront divers registres pragmatiques de lecture. Une première partie décrira les trois niveaux d'*énonciation* dans le texte des *Actes* : celui de la narration, celui des discours, celui des citations. L'étude spécifique des discours cherchera d'abord à établir les critères de définition de cette forme littéraire particulière. L'analyse de chaque discours, ensuite, permettra de dire s'ils sont composés en fonction de règles de l'*interlocution*.

Reprenant ensuite les énoncés des discours de manière transversale, nous chercherons à mettre en évidence leurs *procédés rhétoriques* dans une deuxième partie. L'inventaire des divers moyens de persuasion, l'étude de leur disposition dans les discours et la recherche des relations entre les discours et les éléments narratifs tenteront d'établir en quoi le lecteur des *Actes* est l'objet de stratégies de persuasion.

Une troisième partie, enfin, fera porter l'interrogation sur la *pédagogie rhétorique* des *Actes des apôtres* : à quelles opérations d'intelligence du texte, à quel type de pratique et à quel mode de réception de l'œuvre le lecteur des « actions d'apôtres » racontées est-il convié ?

---

<sup>1</sup> « Le titre des *Actes d'Apôtres* (titre plus exact que *Actes des Apôtres*), connu peut-être dès le IIe siècle, n'appartient probablement pas à l'œuvre originale. » : PERROT, 1976, p. 243.

<sup>2</sup> « Actes de langage » : l'expression est à mettre au crédit de John R. SEARLE (v. SEARLE, 1972).